



# Hénin-Beaumont

## Note de présentation du compte administratif 2025

Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles.

(Art. L2313-1 du CGCT modifié par l'Art.107 de la loi NOTRe).

Ville d'Hénin-Beaumont  
Direction des Affaires Juridiques  
Vu pour être annexé  
à la délibération n° 2025-037  
LE 1<sup>er</sup> Adjoint, N. Laurent Brice



La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, a modifié l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif à la publicité des budgets et comptes. Ainsi, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être adossée aux documents budgétaires et être mis en ligne sur le site internet de la Commune.

La présente note répond à cette obligation.

Le compte administratif retrace les mandats (dépenses) et titres (recettes) émis par la Commune sur l'exercice budgétaire 2025, courant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Le CGCT précise que le compte administratif de l'année N de la Commune doit être voté au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Le Conseil Municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté.

Ce document est destiné à vérifier la concordance avec les soldes qui résultent des écritures passées durant l'exercice 2025 par le comptable assignataire.

Les opérations du compte de gestion 2025 coïncident parfaitement avec le compte administratif 2025.

Les résultats sont arrêtés et les votes du compte de gestion et du compte administratif peuvent s'opérer cette année avant le vote du budget primitif. Cela démontre un respect du cadre réglementaire, des délais et supprime toute incertitude.

## I. LES RESULTATS 2025

	REPRISE DES RESULTATS 2024 (a)	RESULTAT D'EXECUTION 2025 (b)	RESULTAT DE CLOTURE 2025 (A = a + b)	SOLDES RESTES A REALISER (B)	RESULTATS CUMULES (A+B)
Fonctionnement	9 579 706,00	7 886 816,58	17 466 522,58	-	17 466 522,58
Investissement	2 295 496,40	- 7 364 242,59	- 5 068 746,19	- 5 758 684,04	- 10 827 430,23
<b>TOTAL</b>	<b>11 875 202,40</b>	<b>522 573,99</b>	<b>12 397 776,39</b>	<b>- 5 758 684,04</b>	<b>6 639 092,35</b>

**Le résultat de clôture 2025 est excédentaire de 12 397 776,39 € compte tenu des résultats par section suivants :**

- Un **excédent de 17 466 522,58 € de la section de fonctionnement** tenant compte des rattachements à l'exercice pour 2 127 451,48 € en dépenses et 120 000 € en recettes ;
- Un **déficit de 5 068 746,19 € de la section d'investissement** qui sera majoré de 86 020,09 € au titre de l'apurement du compte 1069 « Reprise 1997 sur les excédents capitalisés - Neutralisation de l'excédent des charges sur les produits » conformément à la délibération 2022-110 du 9 novembre 2022 soit 5 154 766,28 €.

Ce résultat global de clôture 2025 doit couvrir le besoin de financement issu du solde des restes à réaliser (- 5 758 684,04 €), soit **un résultat d'investissement cumulé déficitaire de 10 827 430,23 €.**

Les restes à réaliser comprennent 11 064 581,16 € de dépenses et 5 305 897,12 € de recettes.

## II. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le résultat d'exécution 2025 de la section de fonctionnement atteint + 7 886 816,58 €. Il est déterminé par différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement.

La maîtrise de ces dernières permet à la Ville de maintenir ses épargnes brute et nette indispensables au financement de ses investissements principalement par fonds propres.

**L'épargne brute** représente l'excédent résultant de la section de fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement. L'épargne brute est le socle de la richesse financière. L'excédent appelé aussi autofinancement brut finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit de recettes spécifiques.

Sur la période projetée, l'épargne brute a **progressé de 4 809 818 €**.

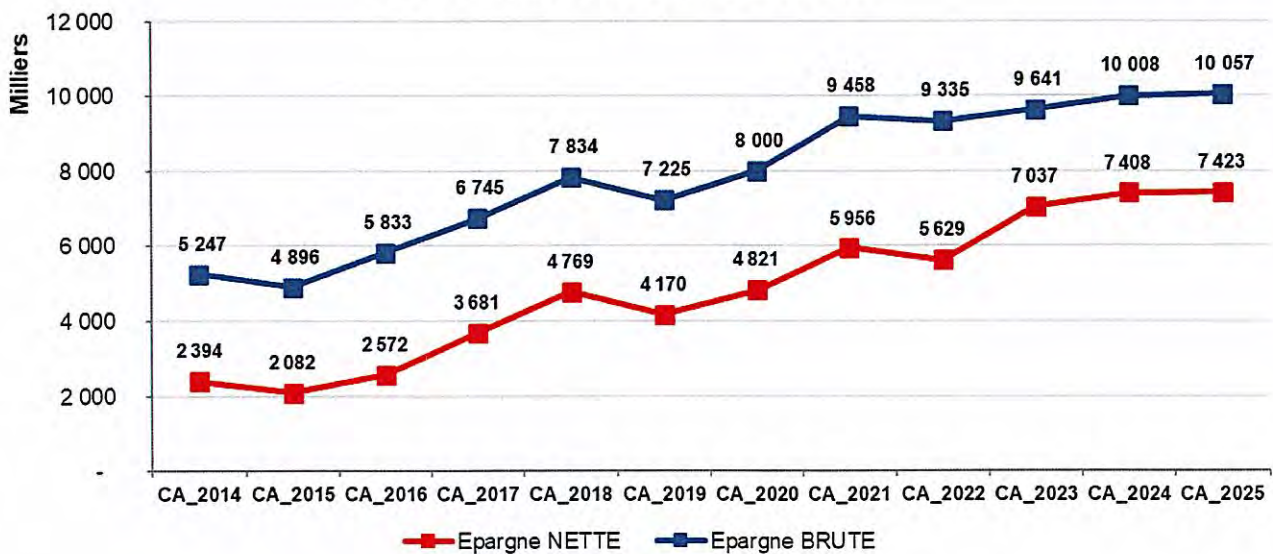
**L'épargne nette** représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer de nouvelles dépenses d'équipement.

Cette épargne est un indicateur mesurant, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

Sur la période projetée, l'épargne nette a **progressé de 5 028 314 €**.

Entre 2024 et 2025, l'épargne brute est en hausse de 48 474 €, l'épargne nette est en hausse de 15 000 €.

EVOLUTION DES NIVEAUX D'EPARGNE



## a. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 46 976 363,30 € et sont supérieures de 1 400 003,64 € au budget voté principalement en raison de la comptabilisation des opérations de cessions au chapitre 77 dont la prévision budgétaire est inscrite au chapitre 024 mais également en raison d'augmentation de compensations d'exonération fiscale et de versements d'indemnités de sinistres et de transaction.

Recettes de fonctionnement	CA_2023	CA_2024	BUDGET_2025	CA_2025	Exécution	Progression 2025/2024
013 Atténuation de charges	13 415,21	26 355,07	5 000,00	5 236,96	104,7%	-80,1%
70 Produits des services	1 388 880,98	1 784 048,03	1 382 889,00	1 542 301,01	111,5%	-13,6%
73 Impôts et taxes	29 646 189,29	10 228 202,98	10 200 274,00	10 210 587,98	100,1%	-0,2%
731 Fiscalité locale		20 090 306,58	19 778 237,00	19 984 823,06	101,0%	-0,5%
74 Dotations et participations	12 483 974,52	12 496 754,74	12 541 238,33	12 996 292,15	103,6%	4,0%
75 Autres produits de gestion courante	464 208,49	1 289 733,55	1 093 660,00	1 535 645,76	140,4%	19,1%
76 Produits financiers	559 061,33	559 883,66	559 061,33	559 537,35	100,1%	-0,1%
77 Produits spécifiques	2 264 167,59	832 147,62	1 000,00	119 303,11	11930,3%	-85,7%
78 Produits de reprises de provisions	2 000,00	112 833,49		17 534,92		-84,5%
<b>Recettes réelles</b>	<b>46 821 897,41</b>	<b>47 420 265,72</b>	<b>45 561 359,66</b>	<b>46 971 262,30</b>	<b>103,1%</b>	<b>-0,9%</b>
042 Opérations de transferts entre section	13 848,35	5 624,51	15 000,00	5 101,00	34,0%	-9,3%
043 Opérations à l'intérieur de la section						
<b>Recettes d'ordre</b>	<b>13 848,35</b>	<b>5 624,51</b>	<b>15 000,00</b>	<b>5 101,00</b>	<b>34,0%</b>	<b>-9,3%</b>
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>46 835 745,76</b>	<b>47 425 890,23</b>	<b>45 576 359,66</b>	<b>46 976 363,30</b>	<b>103,1%</b>	<b>-0,9%</b>

### 1) Chapitre 73 – Impôts et taxes

Ce chapitre représente un peu plus de 21 % des recettes réelles de fonctionnement. Il est composé de la fiscalité reversée qui sont des éléments relativement stables et prévisibles :

- L'attribution de compensation : 9 312 971 €
- La dotation de solidarité communautaire 522 436 €
- Les fonds de péréquation 375 181 €

### 2) Chapitre 731 – Fiscalité locale

Le chapitre est composé à 92 % de la part des impôts locaux. Il est complété à hauteur de 8% des autres taxes dont les principales sont la taxe sur l'électricité, les droits de mutation et la taxe locale sur la publicité extérieure.

- Les principaux éléments notables concernant ce chapitre sont les suivants :
  - Une légère variation du produit des impôts et taxes entre 2024 et 2025 liée à l'effet taux (baisse) et à l'effet base (hausse) ;
  - Le taux d'exécution de 101 % est proche de la prévision budgétaire, il est impacté par :
    - un retour au niveau normal de l'accise sur l'électricité quand l'exercice 2024 enregistré des régularisations perçues auprès de la fédération départementale d'énergie du Pas-de-Calais (FDE 62)
    - des produits de la TLPE stabilisés, la hausse enregistrée en 2024 faisait suite à l'actualisation du recensement des enseignes, pré-enseignes, panneaux publicitaires et éléments de mobilier urbain réalisée en 2023.
    - une rebond de 7,55 % des droits de mutation de de 591 689 € contre 550 118 € en 2024.

### 3) Chapitre 74 – Dotations et participations

Ce chapitre budgétaire représente 27,7% des recettes réelles de fonctionnement, il est en hausse de 499 537 € par rapport à 2024, avec un taux d'exécution de 103,6 %

La majeure partie de cette hausse trouve son origine dans la mise en place d'une compensation de recentrage de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et sur les logements vacants (THLV).

Les deux composantes principales de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) sont la Dotation Forfaitaire (DF) et la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU).

En 2025, l'augmentation de la DSU reste soutenue (+196 030 €), la DF enregistre une variation négative de 64 177 €.

Les DSU et DF atteignent 8 624 785 € contre 8 492 932 € en 2024, soit une progression de 131 853 €.

**Depuis 2014, la baisse des dotations de l'Etat représente un manque à gagner pour la commune, au cumul sur la période la perte est de 4,93 M€. Après 11 exercices, la perte cumulée commence à s'effacer.**

### 4) Les autres chapitres budgétaires des recettes de fonctionnement

Les autres chapitres budgétaires représentent 3 779 559,11 € soit 8,05 % des recettes réelles de fonctionnement.

Le chapitre 013 « Atténuation de charges » comptabilise 5 236,96 €. Ce chapitre ne comporte que quelques remboursements divers sur salaires ou charges.

Le chapitre 70 « Produits des services » totalise 1 542 301,01 €. Ces produits sont issus des prestations payantes assurées par la collectivité. Ce chapitre est en baisse de 13,6% par rapport à 2024 en lien direct avec la fin de mise à disposition de personnel ou encore la fin de détachement.

Le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » s'élève à 1 535 645,76 € émanant des revenus locatifs sur biens immobiliers dont la Ville est propriétaire, de redevances versées par les concessionnaires, de produits divers de gestion courante et d'indemnités de sinistres. Depuis 2024 le chapitre intègre également les remboursements provenant de notre contrat d'assurance garantissant les risques financiers liés aux absences des agents (titulaires ou stagiaires) lors des congés maladie, d'accident de travail soit 550 969,83 € en 2025. En 2025 il constate l'indemnisation liée au protocole transactionnel versée par Artois mobilités.

Le chapitre 76 « Produits financiers » Dans le cadre de la renégociation de ses emprunts toxiques, la Ville a bénéficié d'un fonds de soutien à hauteur de 7 418 086,90 €.

Le versement de ce fonds était initialement prévu en treize annuités allant de 2016 à 2028 et ce pour un montant annuel de 570 622,07 €.



En 2018, la Ville a bénéficié d'un versement anticipé sur l'un des deux prêts renégociés pour 115 607,29 €.

Depuis 2019 et ce jusqu'en 2028, la Ville percevra 559 061,33 €. En 2025 le chapitre enregistre des produits divers pour 476,02 €.

Le Chapitre 77 « Produits spécifiques » comprend des produits de cessions d'immobilisations pour 82 845,20 € auxquels s'ajoutent 36 457,91 € de dégrèvements fiscaux, avoirs divers et régularisation.

Le Chapitre 78 « Reprises sur provisions », en 2025, une reprise de provision pour créances douteuse a été constatée pour 17 534,92 €.

Chapitre 042 – Opérations de transferts entre sections :

Il s'agit de la constatation d'amortissements de subventions d'équipement et du transfert le cas échéant vers la section d'investissement des moins-values de cessions.

**b. Les dépenses de fonctionnement**

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 36 831 867,03 € et représentent un taux de réalisation du budget voté de 94,4%.

Ces dépenses sont en hausse de 242 410,93 € entre 2024 et 2025, soit 0,7%.

Dépenses de fonctionnement	CA_2023	CA_2024	BUDGET_2025	CA_2025	Exécution	Progression 2025/2024
011 Charges à caractère général	10 248 351,95	10 894 203,37	13 005 643,29	11 638 273,72	89,5%	6,8%
012 Charges de personnel	21 658 289,92	21 568 363,64	21 990 000,00	21 509 073,24	97,8%	-0,3%
014 Atténuations de produits	280,00	315,00	54 000,00	53 347,00	98,8%	16835,6%
65 Autres charges de gestion courante	2 726 867,15	2 991 435,11	2 831 491,03	2 626 071,29	92,7%	-12,2%
66 Charges financières	1 184 904,39	1 095 144,00	1 072 899,49	993 528,66	92,6%	-9,3%
67 Charges spécifiques	199 219,41	39 994,98	50 000,00	3 947,63	7,9%	-90,1%
68 Dotation pour risques et charges	632 439,71		7 650,00	7 625,49	99,7%	
<b>Dépenses réelles</b>	<b>36 650 352,53</b>	<b>36 589 456,10</b>	<b>39 011 683,81</b>	<b>36 831 867,03</b>	<b>94,4%</b>	<b>0,7%</b>
042 Opérations de transferts entre section	2 450 312,72	2 814 942,82	2 215 000,00	2 257 679,69	101,9%	-19,8%
043 Opérations a l'intérieur de la section						
<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>2 450 312,72</b>	<b>2 814 942,82</b>	<b>2 215 000,00</b>	<b>2 257 679,69</b>	<b>101,9%</b>	<b>-19,8%</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>39 100 665,25</b>	<b>39 404 398,92</b>	<b>41 226 683,81</b>	<b>39 089 546,72</b>	<b>94,8%</b>	<b>-0,8%</b>

**1) Chapitre 011 – Charges à caractère général**

Ce chapitre totalise 11 638 273,72 € et représente 31,6% des dépenses réelles de fonctionnement. La hausse de 744 070,35 € soit 6,8% par rapport à l'exercice 2024, trouve son origine sur les postes suivants : Dommages ouvrages du complexe de l'abbaye et de l'ESE, les contrats d'assurances, de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, des frais de maintenance, d'hébergement et de sécurité informatique, la gestion en régie directe de l'Escapade, les fluides et l'entretien de bâtiments.

## 2) Chapitre 012 – Charges de personnel

La masse salariale représente 21 509 073,24 €, soit 58,4% des dépenses réelles de fonctionnement. Malgré les hausses du taux de cotisation CNRACL en 2024 et 2025, la masse salariale est pour la quatrième fois inférieure au niveau de 2014 et diminue pour la septième année consécutive :

- 2019 : - 560 025.01 € ;
- 2020 : - 599 471.90 € ;
- 2021 : - 1 024 391.70 € ;
- 2022 : - 1 040 611,73 € ;
- 2023 : - 258 849,68 € ;
- 2024 : - 89 926,28 € ;
- 2025 : - 59 290,40 €.

## 3) Chapitre 014 – Atténuations de produits

Ce chapitre enregistre des dégrèvements ou restitutions de fiscalité. En 2025, il comptabilise 281 € au titre d'un dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs et 53 066 € de régularisations de dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants.

## 4) Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Ce chapitre budgétaire totalise 2 626 071,29 € et représente 7,1% des dépenses réelles de fonctionnement, il varie de -12,2% par rapport à 2024 soit – 365 363,82 €. La baisse de ce chapitre est consécutive à la gestion en régie de l'Escapade.

En 2025, le Centre Communal d'Actions Sociales a bénéficié d'une hausse de 6,02% de sa subvention. Les subventions aux associations se sont élevées à 756 054 €, la hausse est de 3 % soit 22 016 € à périmètre identique.

## 5) Chapitre 66 – Charges financières

Ce chapitre totalise 993 528,66 € et représente 2,7% des dépenses réelles de fonctionnement. Il est en recul de 101 615,34 € en comparaison de l'exercice 2024.

La Ville présente un encours de dette totalement sécurisé à taux fixes. Le dernier emprunt à taux variable et indexé sur l'Euribor 12 mois s'est terminé en 2023. Le taux moyen de la dette de l'exercice 2025 était de 3,54 %.

## 6) Chapitre 67 – Charges spécifiques

Ce chapitre budgétaire totalise 3 947,63 €. Il subit les modifications induites par le passage à la nomenclature M57. Il comptabilise les charges qui n'entrent pas dans le cadre de la gestion normale des services publics. En nomenclature M57 on retrouve des annulations de titres sur exercices antérieurs et des opérations liées aux cessions.

## 7) Chapitre 68 – Dotations aux provisions

Il s'agit de l'ajustement de la provision pour créances douteuses conformément à la délibération 2022-106 du 9 novembre 2022 pour 7 625,49 € détaillée en pages 144 et 145 du budget primitif 2025.

## 8) Chapitre 042 – Opérations de transferts entre sections

Il s'agit des amortissements des immobilisations comptabilisés conformément aux délibérations 2023-079 et 2024-091 et du transfert le cas échéant vers la section d'investissement des plus-values de cessions.

### III. SECTION D'INVESTISSEMENT

L'exécution budgétaire 2025 de la section d'investissement fait ressortir un résultat déficitaire de 7 364 242,59 € auquel s'ajoutent :

- La reprise de l'excédent antérieur : - 2 295 496,40 € ;
- Le solde des restes à réaliser (RAR) 2025 : - 5 758 684,04 €
  - RAR en dépenses : 11 064 581,16 € ;
  - RAR en recettes : 5 305 897,12 €.

Ce qui porte le besoin de financement de la section d'investissement à 10 827 430,23 €.

#### a. Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement atteignent 7 659 128,63 €, soit 54% du budget voté. En complément, des subventions ont été notifiées, 5 224 058,44 € sont en attente de versement et figurent en reste à réaliser. Les autres RAR concernent des opérations en maîtrise d'ouvrage unique avec la CAHC.

Recettes d'investissement	CA_2023	CA_2024	BUDGET_2025	CA_2025	Exécution	Restes à réaliser_2025
13 Subventions d'investissement	3 413 869,32	2 333 077,66	6 495 826,90	1 919 273,81	29,5%	5 224 058,44
16 Emprunts et dettes assimilées			2 600 000,00		0,0%	
165 Dépôts et cautionnements reçus	2 047,87	2 780,00	10 000,00	4 936,00	49,4%	
10 Dotations, fonds divers et réserves	1 784 460,04	2 665 299,35	1 455 000,00	1 440 061,40	99,0%	
1068 Excédent de fonct. capitalisés	9 942 594,42	8 824 556,45	1 482 713,03	1 482 713,03	100,0%	
21 Immobilisations corporelles	1 442 047,93	1 204,31	72 000,00	74 988,57	104,2%	
23 Immobilisations en cours		4 371,97				
27 Autres immobilisations financières			500 000,00	100 000,00	20,0%	
45 Opé. pour le compte de tiers et périls	441 989,58	64 158,84	1 564 194,74	2 637 155,82	168,6%	81 838,68
<b>Recettes réelles</b>	<b>17 027 009,16</b>	<b>13 895 448,58</b>	<b>14 179 734,67</b>	<b>7 659 128,63</b>	<b>54,0%</b>	<b>5 305 897,12</b>
040 Opé. D'ordre de transferts entre sector	2 450 312,72	2 814 942,82	2 215 000,00	2 257 679,69	101,9%	
041 Opérations patrimoniales	558 940,25	80 128,59	3 000 000,00	1 097 758,80	36,6%	
<b>Recettes d'ordre</b>	<b>3 009 252,97</b>	<b>2 895 071,41</b>	<b>5 215 000,00</b>	<b>3 355 438,49</b>	<b>64,3%</b>	<b>-</b>
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>20 036 262,13</b>	<b>16 790 519,99</b>	<b>19 394 734,67</b>	<b>11 014 567,12</b>	<b>56,8%</b>	<b>5 305 897,12</b>

Uniquement les chapitres avec exécution budgétaire (hors 024 et 021)

### **1) Chapitre 10 – Dotations et fonds propres**

Les recettes s'élèvent à 1 440 061,40 € dont 1 424 675,57 € au titre du FCTVA sur les dépenses d'équipement effectuées en 2023 et 15 385,83 € au titre de la taxe d'aménagement.

### **2) Compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés**

Conformément aux délibérations 2025-059 du 10 avril 2025 et 2025-256 du 18 novembre 2025, 1 482 713,03 € ont été affectés à la section d'investissement afin de couvrir le besoin de financement identifié à la suite de la clôture de l'exercice budgétaire 2024.

### **3) Chapitre 13 – Subventions d'investissement**

En 2025 ce sont 1 919 273,81 € qui ont été perçus au titre des subventions. D'autres subventions ont été notifiées mais n'ont pas fait l'objet d'un versement sur l'exercice 2025 d'où leur inscription en RAR pour 5 224 058,44 €.

### **4) Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées**

L'article 165 comptabilise les dépôts de garantie et cautions reçus lors de la signature de baux locatifs.

Comme en 2022, 2023 et 2024, en 2025, la Ville n'a pas eu recours à l'emprunt.

En tenant compte du fonds de soutien, au 31 décembre 2025 l'encours de la dette s'élève à 25 418 392,37 €. Il est inférieur de 8 218 006,12 € comparé à l'encours de 2014 qui s'élevait à 33 636 398,49 €.

### **5) Chapitre 21 – Immobilisations corporelles**

En 2023, il s'agissait de modifier l'imputation comptable des opérations en maîtrise d'ouvrage unique réalisées avec la FDE 62 sur les travaux de la cité des Bouviers, rue de l'égalité et rues Voltaire et Diderot. La contrepartie de ces opérations est constatée en dépenses aux chapitres 458 pour 1 397 934,28 €.

En 2025, les opérations concernent des remboursements divers sur des provisions de frais de vente pour 1 467,57 €, 30 630 € pour une régularisation du mandat 6644 de 2023 et 42 891 € de remboursement d'une consignation réalisée sur l'exercice 2024.

### **6) Chapitre 27 – Autres immobilisations financières**

Il s'agit de l'annulation du versement d'une participation d'équilibre à la SPL de l'Artois conformément à l'avenant n°1 à la concession d'aménagement de l'ERBM de la cité Darcy.



## 7) Chapitres 45xxx – Opérations pour le compte de tiers et gestion des périls

Les chapitres 45 enregistrent les remboursements des opérations en maîtrise d'ouvrage unique (MOU) ainsi que les recouvrements sur les travaux effectués d'office. En 2025 cela s'applique aux opérations suivantes :

- Recouvrement de travaux effectués d'office : 21 315,72 €
- MOU FDE 62, pour les rues de l'Egalité, Lagrange, Gruyelle/Pruvot, square Braille, cité des Bouviers : 1 535 840,10 €
- MOU CAHC ERBM : 1 080 000 €

## 8) Chapitre 040 – Opérations de transferts entre section

Il enregistre la contrepartie des amortissements passés en dépenses de fonctionnement et du transfert le cas échéant vers la section d'investissement des plus-values de cessions.

## 9) Chapitre 041 – Opérations patrimoniales

Le chapitre 041 équilibré en dépense et en recette retrace les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement. Il s'agit par exemple du basculement des frais d'études et d'insertion suivis de réalisations au compte de travaux correspondant ou encore de reprises d'avances lors de l'exécution des marchés publics.

### b. Les dépenses d'investissement

Fin 2025, les dépenses réelles d'investissement atteignent 17 275 949,91 €.

Dépenses d'investissement	CA_2023	CA_2024	BUDGET_2025	CA_2025	Exécution	Restes à réaliser_2025
20 Immobilisations incorporelles	251 784,55	988 358,96	758 693,48	184 437,35	24,3%	355 441,40
204 Subventions d'équipement	262 721,86	71 205,07	995 395,08	714 840,06	71,8%	258 295,00
21 Immobilisations corporelles	6 549 088,07	4 946 270,84	13 072 744,16	6 607 993,13	50,5%	3 805 449,60
23 Immobilisations en cours	4 518 463,26	1 088 383,52	14 463 204,91	5 540 304,81	38,3%	6 645 395,16
<i>Total des opérations d'équipement</i>	<i>11 582 057,74</i>	<i>7 094 218,39</i>	<i>29 290 037,63</i>	<i>13 047 575,35</i>	<i>44,5%</i>	
16 Emprunts et dettes assimilées	2 606 337,45	2 603 337,61	2 645 000,00	2 635 517,18	99,6%	
10 Dot, fonds divers et réserves			10 000,00			
13 Subventions d'investissement	21 950,26	1 083,20	10 048,15		0,0%	
26 Participations et créances rattachées	6 000,00					
27 Autres immobilisations financières	300 000,00	300 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00	100,0%	
45 Opé. pour le compte de tiers et périls	1 517 572,09	10 885,19	114 107,14	92 857,38	81,4%	
<i>Dépenses réelles</i>	<i>16 033 917,54</i>	<i>10 009 524,39</i>	<i>33 569 192,92</i>	<i>17 275 949,91</i>	<i>51,5%</i>	<i>11 064 581,16</i>
040 Opé. D'ordre de transferts entre sector	13 848,35	5 624,51	15 000,00	5 101,00	34,0%	
041 Opérations patrimoniales	558 940,25	80 128,59	3 000 000,00	1 097 758,80	36,6%	
<i>Dépenses d'ordre</i>	<i>572 788,60</i>	<i>85 753,10</i>	<i>3 015 000,00</i>	<i>1 102 859,80</i>	<i>36,6%</i>	
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>16 606 706,14</b>	<b>10 095 277,49</b>	<b>36 584 192,92</b>	<b>18 378 809,71</b>	<b>50,2%</b>	<b>11 064 581,16</b>

## **1) Les dépenses d'équipement**

En 2025, complétées des dépenses liées à l'ERBM, les dépenses d'équipement représentent 14 621 682,49 € d'opérations réelles sur les chapitres 20, 204, 21, 23, 27, 458129 et hors périls.

Le taux de réalisation et d'engagement des dépenses est de 83,1% du budget prévisionnel.

## **2) Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées**

Sur l'année 2025, la Ville a procédé au remboursement du capital de sa dette à hauteur de 2 633 892,18 € contre 2 600 417,61 € en 2024, permettant ainsi de maintenir le niveau de l'épargne nette observé en 2024.

## **3) Chapitre 27 – Autres immobilisations financières**

Pour l'opération ERBM, conformément au contrat de concession d'aménagement avec la SPL de l'Artois, il a été versé une avance de trésorerie de 1 500 000 € sur la phase opérationnelle.

## **4) Chapitres 45xxx – Opérations pour le compte de tiers et gestion des périls**

Les dépenses réalisées d'un montant de 18 750,24 € concernent des travaux de mise en sécurité et d'urgence en suite de procédures de périls, elles sont complétées de 74 107,14 € de réalisations au titre de la convention de maîtrise d'ouvrage unique réalisée avec la Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais (FDE 62) sur les travaux du square Braille.

## **5) Chapitre 040 – Opérations de transferts entre sections**

Il s'agit de la contrepartie du chapitre 042 des recettes de fonctionnement pour la constatation d'amortissements de subventions d'équipement et du transfert le cas échéant vers la section d'investissement des moins-values de cessions.

## **6) Chapitre 041 – Opérations patrimoniales**

Le chapitre 041 équilibré en dépense et en recette retrace les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement. Il s'agit par exemple du basculement des frais d'études et d'insertion suivis de réalisations au compte de travaux correspondant ou encore de reprises d'avances lors de l'exécution des marchés publics.